Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal =

Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 47 (1896)

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mitteilungen — Communications.

Lederkragen als Schutz beim Tragen von Holz.

Im ersten Revier der burgerlichen Waldungen der Stadt Bern werden seit mehreren Jahren Durchforstungen im grossen Massstabe ausgeführt. Im Forst und Spielwald wurden auf 1406 ha. bestocktem Waldboden und bei einem Hauptnutzungsetat von 6057 m³ anno 1894 2620 m³ Durchforstungsholz genutzt, anno 1895 3939 m³ und pro 1896 werden, soviel sich bis jetzt übersehen lässt, 5000 bis 5500 m³ an Zwischennutzung anfallen.

Es werden Spälten, gröberes und schwächeres Rundholz, Stangen aller Art und hauptsächlich Haufen von dominierenden schlechtgewachsenen Kiefern und Aspen, unterdrückten Fichten, Buchen etc. gerüstet. Letztere Haufen, ohne vorgeschriebene bestimmte Dimensionen, enthalten je nach Stärke des betreffenden Materials 1,2 bis 2 Festmeter. Die Schwellenarbeiten der Saane-Korrektion allein erfordern alljährlich 6 bis 800 solcher Haufen, dazu 10 bis 12,000 Fichtenstangen und viele Tausend Etterruten. Haufen, welche nicht bei der Saane-Korrektion Verwendung finden, werden versteigert und erzielen recht schöne Preise. Die Rüstkosten betragen im Durchschnitt $^{1}/_{3}$ des Erlöses.

Bei diesen Durchforstungen, die beinahe das ganze Jahr hindurch ausgeführt werden, finden 20 bis 60 Holzer Beschäftigung. Vom 1. März bis 1. November erhalten dieselben einen Taglohn von Fr. 3. 20 und in den 4 Wintermonaten einen solchen von Fr. 2.60, sofern nicht im Accord gearbeitet wird. Die Durchforstungen in den jüngeren, 20- bis 40jährigen Beständen erfolgen mit Rücksicht auf die gleichzeitig stattfindenden Aufästungen stehen bleibender Kiefern und andere Arbeiten dieser Art ausschliesslich im Taglohn.

Das Hinaustragen aus den Beständen und Dickungen von cirka 20,000 Stangen, sowie des Materials zu 1200 bis 1500 Haufen hat die Kleider der Holzer und manchmal sogar deren Haut auf den Schultern derart in Mitleidenschaft gezogen, dass ich auf den Gedanken kam, den Leuten einen Schutzkragen anfertigen zu lassen. Und so habe ich denn seit einem Jahre mit einem solchen Kragen Versuche gemacht und letztere kürzlich abgeschlossen. Dieser Kragen aus festem Leder, die Schulter deckend, unter dem Kinn, unter den Armen und um den Leib festgeschnallt, schützt nun Kleider und Haut des Arbeiters sowohl gegen Verletzungen durch die Aststummel, als auch gegen Nässe. Jeder Holzerrotte von 10 bis 15 Mann werden 4 Stück Kragen leihweise und unentgeltlich zur Verfügung gestellt. Die damit Ausgerüsteten tragen je zu zweien Stangen und Aeste an die Wege. Die für die Forstverwaltung erwachsenden Kosten werden durch grössere Arbeitsleistung und den Vorteil, dass die Leute ihre Arbeit mit mehr Zufriedenheit besorgen, reichlich ausgeglichen.

Ein solcher Lederkragen kommt auf Fr. 6.50 zu stehen; er wird an der Ausstellung in Genf zu sehen sein.

H. v. M.

Les Alpes françaises.

Notice bibliographique.

"Les Alpes françaises. — Etudes sur l'économie alpestre et l'application de la loi du 4 avril 1882 à la restauration et à l'amélioration des pâturages." Ouvrage couronné par la société nationale d'agriculture de France. Avec 6 héliogravures, 2 cartes en couleurs et 179 plans ou figures. — Prix: 25 fr.

Tel est le titre d'un fort volume in-8° de 597 pages que vient de faire paraître à la librairie Berger-Levrault de Nancy M. Briot inspecteur des forêts à Chambéry, anciennement chargé des études pastorales dans la région des Alpes.

Cet ouvrage est divisé en 5 livres. Le 1^{er} expose les faits de l'Economie alpestre; le 2^d énumère et discute les applications pastorales applicables aux Alpes; le 3^{me} traite de la conservation des montagnes par la réglementation des pâturages; le 4^{me} est un abrégé descriptif des méthodes perfectionnées de la laiterie; le 5^{me} est consacré à différentes questions subsidiaires.

Il ne nous est pas possible de condenser en quelques lignes une œuvre aussi importante et nous nous bornerons à faire connaître les tendances générales de l'auteur.

Le 1^{er} livre débute par une notice géologique à laquelle est jointe une carte en couleurs qui ne laisse rien à désirer au point de vue de l'exécution typographique et de l'exactitude des renseignements puisés aux meilleures sources. Des exemples appropriés font voir que le sol, qui donne le bouquet aux vins et le cachet propre à chaque forêt, est aussi le principal facteur de la richesse des herbages.

L'auteur nous montre ensuite, chemin faisant, la misère s'appesantissant sur les Alpes, la culture des céréales cessant d'être rénumératrice à partir de 1000 m, les progrès agricoles arrêtés faute de capitaux, l'émigration consécutive et forcée des montagnards vers le nouveau monde. Et, pour faire toucher du doigt, cet exode lamentable, une belle héliogravure représente le village de Dormilhouse abandonné en entier par ses habitants à la suite de la dégradation des montagnes environnantes. Comme remède à tous ces maux, M. Briot conseille d'étendre les cultures fourragères et d'améliorer les prairies naturelles. De cette façon, le montagnard pourra, avec un capital restreint, obtenir sur la plus petite surface les produits les plus élevés. Suivent alors une description des prairies naturelles et des pâturages et l'indication des moyens pratiques de les utiliser et de les améliorer. L'auteur attribue surtout au défaut de fumure la dégradation des hauts pâturages et cherche à justifier le mouton des méfaits qui lui sont reprochés en forêt. Sur ce dernier point nous sommes d'un avis opposé. Gardons nos forêts de la dent des chèvres et des moutons! C'était l'avis de nos pères et c'est encore la maxime du sage. M. Briot sent d'ailleurs que, sur ce terrain, il ne sera pas suivi par les forestiers, aussi conseille-t-il fort judicieusement de substituer à la production

de la laine et de la viande, sérieusement menacée par la concurrence des pays neufs, la production laitière qui a enrichi merveilleusement, dans l'Aveyron, le pays de Larzac. Par là on amènera le montagnard à sélectionner son bétail et à en diminuer la quantité au profit de la qualité.

Comment arrivera-t-on à développer l'industrie laitière? Au moyen de l'association et des fruitières. Celles-ci sont étudiées en détail dans le cours de l'ouvrage, et les magnifiques résultats obtenus en Suisse n'ont pas été oubliés. D'après les calculs de l'auteur, le rendement d'une vache médiocre dépendant d'une société fromagère fait ressortir à 4 fr. 60 la valeur du quintal métrique de foin, tandis qu'avec les principaux modes d'exploitation du mouton, cette valeur ne serait que de 2 fr. 24 en moyenne. M. Briot passe ensuite en revue les plantes qui composent les pâturages alpestres; il en fait connaître l'utilité, la valeur et la station.

Quel est le rendement des montagnes pastorales? Quelle aussi la quantité de bétail que peut nourrir un hectare de prairie naturelle? Dans une montagne bien tenue de la plantureuse vallée de Beaufort, à Roselend, contenant 150 h., mi-partie en rochers, et nourrissant 140 vaches, on voit que le rendement net par hectare pâturé est de 74 fr. et la possibilité de près de 2 têtes par hectare. Du rendement indiqué, qui est très élevé, il faudrait déduire les frais d'entretien des chalets et la valeur des bois consommés. En forêt, le pâturage est loin d'être aussi rémunérateur. L'herbage est moins bon, le sol est moins fertile et le bétail est obligé de parcourir plus d'espace pour trouver sa nourriture. Aussi les montagnards constatent-ils une diminution sensible dans le rendement, quand le troupeau émigre de la prairie dans la forêt.

Dans le 2^{me} livre, l'auteur signale les améliorations pastorales pouvant être encouragées par des subventions et il les classe sous les titres suivants: Assainissements; Baraques, chalets et fruitières; Boisements; Canaux d'irrigations; Chemins; Colmatages, endiguements et fertilisation des cônes de déjection; Défrichements et nettoiements; Epierrements; Gazonnements; Travaux divers; Utilisation plus générale des engrais chimiques.

Après avoir mis en évidence par la plume et le dessin, "l'action génératrice et fécondante de l'arbre" M. Briot conseille de reboiser les pâturages de printemps, ordinairement très dégradés, et compris entre 1000 m et 1500 m, en s'adressant soit aux feuillus pour des altitudes inférieures à 1300 m, soit aux résineux, et principalement au mélèze, pour des altitudes supérieures à 1300 m. Mais, afin de ménager les intérêts pastoraux de la génération actuelle, ces reboisements ne s'effectueront que progressivement. C'est ainsi que l'on pourra mettre en défends et reboiser d'abord un quart de la surface, puis, 15 ans après, on rendra cette surface au pâturage et l'on poursuivra les travaux sur un autre quart. Une période de 60 ans suffirait ainsi pour restaurer entièrement, par l'arbre, une pâture dégradée.

L'idée est excellente, à condition toutefois que les intéressés s'y prêtent de bonne grâce, mais 15 ans suffiront-ils pour créer le massif et rendre le peuplement défensable? Nous n'oserions l'affirmer.

Il est vrai de dire que, dans la pensée de l'auteur. les taillis à créer ne seront que des "prairies en l'air" ou des "taillis-fourrages" destinés à accroître, par leurs feuilles et leurs ramilles, les ressources fourragères locales. L'auteur insiste, en effet, sur les travaux de MM. Girard, Grandeau. Ramann, Pressler, Cormouls-Houlès et Mer traitant de la préparation et de l'utilisation des feuilles et des brindilles, et en fait ressortir l'économie et l'importance. Malgré la haute autorité de ces noms, on ne voit pas que la création des "prairies en l'air" se soit généralisée hors de France et en France. C'est une ressource suprême en temps de sécheresse calamiteuse: rien de plus. Et le feuillerain demeurera ce qu'il a été jusqu'ici dans l'alpe: la nourriture préférée des chèvres et des moutons.

Dans les pâturages d'été, M. Briot, conseille de faire respecter les bouquets de jeunes bois encore existants, de fixer les berges des ravins au moyen de reboisements facultatifs et de prévenir la formation des éboulements par de petits ouvrages de correction. "Ces travaux seraient comme le prolongement des périmètres obligatoires jusqu'aux limites extrêmes de la végétation, soit par taches couvrant toutes les surfaces stériles, soit par rayons suivant les dernières ramifications des plus petits ravins." Mais, parallèlement à ces travaux qui restreindront forcément l'étendue et les facilités du parcours, on en exécutera d'autres, destinés à enrichir et à améliorer l'herbage. Ce sera, suivant les cas, ou bien des canaux d'irrigation tendant à régulariser le régime des eaux et à fortifier les prairies que dégradent les reboisements inconsidérés, ou bien des semis de bonnes espèces à effectuer dans les prairies ruinées, en suivant les formules d'ensemencement que donne l'auteur et qui sont appropriées à la composition physique et chimique des sols.

Les défrichements méthodiques d'arbustes sociaux et les fumures intensives obtenus au moyen du parcage, conseillés par M. Briot, sont d'excellents moyens de restauration, mais hélas! le berger ne connaît qu'un moyen, qu'il croit radical, de combattre la lande de bruyères, de genvériers et de rhododendrons, c'est le feu. Il en use et en abuse. Après l'incendie, il se produit bien, pendant 4 ou 5 ans, une végétation assez drue de graminées médiocres, mais, au bout de 6 à 7 ans, la bruyère est revenue en rangs pressés et règne désormais en maîtresse souveraine sur un humus noirâtre, acide et tourbeux. Le bénéfice le plus clair de cette opération, c'est la disparition des derniers arbres qui s'opposaient encore à la marche conquérante de la lande. L'arbre mort, la pâture est perdue. Il n'y a donc qu'un moyen de sauver de la ruine les boisés de la région alpestre, c'est de suivre l'exemple donné par le canton de Vaud, et de les soumettre purement et simplement au régime forestier, en cherchant à obtenir dans chaque région (A suivre.) un taux de boisement suffisant.

Zur Bekämpfung des Tannenborkenkäfers.

Es war vorauszusehen, dass die beiden heissen Sommer von 1893 und 1895 nicht ohne Einfluss auf die Vermehrung und das Auftreten des Borkenkäfer bleiben würden. Zwar hat man glücklicher Weise bis dahin vom gefährlichsten Gesellen dieser Sippe, dem Fichten-Borkenkäfer, noch wenig gehört, dagegen macht sich dessen naher Verwandter, der krummzähnige Tannen-Borkenkäfer (Tomicus curvidens Germ.) da und dort bereits höchst unangenehm bemerkbar. Schon letzten Sommer sind ihm am Abhang der vordersten Jurakette gegen den Bielersee, in den Waldungen der Gemeinden Vingelz, Nidau, Tüscherz und Alfermée, Twann etc., eine grosse Zahl von Weisstannen zum Opfer gefallen und auch aus dem Kanton Basel-Land kommt die Kunde, dass der nämliche Schädling in Privatwäldern der Gemeinde Buus eine Menge der scheinbar gesundesten und wuchskräftigsten Tannen zum Absterben gebracht habe.

Da anzunehmen, diese Erscheinung beschränke sich nicht auf die angegebenen beiden Orte, so wird vielleicht die nachfolgende Auskunft, die wir auf bezügliche specielle Anfrage erteilen, noch da und dort einer Gemeindebehörde oder einem Privatwaldbesitzer erwünscht sein.

Der krummzähnige Tannen-Borkenkäfer, ein $2^1/2$ bis $3^1/2$ mm langes, 1 bis $1^1/2$ mm breites Käferchen von walzenförmiger Gestalt, anfangs von hellbrauner, später von dunkelbrauner bis schwarzer Farbe, ist sehr leicht daran zu erkennen, dass das Männchen hinten an den Flügeldecken, nebst mehreren kleinen Höckerchen, beidseitig je 2 bis 3 lange, hakenförmig gebogene Zähne trägt, während das Weibchen, bei dem dieses Merkmal weniger scharf ausgesprochen, durch einen Büschel langer goldgelber Haare an der Stirne ausgezeichnet ist.

Die Art gehört zu den Frühschwärmern. Der Käfer fliegt bereits im April und bohrt sich dann in ältere Stämme ein, unter deren Rinde die Weibchen die meist zu zweien oder zu vieren von einem Bohrloch ausgehenden, mehr oder minder horizontal verlaufenden, bis 6 und 8 cm langen Muttergänge nagen. Aus den zu beiden Seiten derselben abgelegten Eiern schlüpfen nach kurzer Zeit die weissen, fusslosen Maden und fressen nun jede für sich einen erst feinen, allmählich breiter werdenden Larvengang. Ausgewachsen dringt das Würmchen zur Verpuppung oberflächlich ins Holz ein und bereits im Juni oder Juli kommen die neuen Käfer zum Vorschein, um sofort wieder zur Brutablage zu schreiten. In Jahren mit lang andauernder schöner Herbstwitterung, wie wir solche z. B. letztes Jahr hatten, mag auch wohl eine dritte Generation zur Entwicklung gelangen und erklärt sich bei so ausgiebiger Vermehrung leicht das oft massenhafte Auftreten des Insektes.

Wenn er auch nicht, wie mitunter der Fichten-Borkenkäfer, die Waldungen ganzer Länderstriche verwüstet, so geht doch schon aus den eingangs gemachten Angaben hervor, dass der Tannen-Borkenkäfer unter Umständen ebenfalls sehr empfindlichen Schaden anzurichten vermag.

Bald da, bald dort bemerkt man mitten im geschlossenen Bestande die rot gewordene Krone eines befallenen Stammes von dem das Uebel sich weiter ausbreitet und immer grösser werdende Lücken veranlasst. Auf welche Weise nun wird dieser Schädling bekämpft? Da derselbe, wie die meisten Borkenkäfer, zur Ablage seiner Eier vor allem kränkelnde Stämme aufsucht, so wird dem Schaden am erfolgreichsten vorgebeugt durch Erziehung möglichst gesunder Bestände und rechtzeitige Entfernung alles kümmernden oder beschädigten Holzes. Zweckmässig eingelegte, öfters wiederholte Durchforstungen bieten deshalb gegen diese, wie gegen so manche andere dem Walde drohende Gefahr den besten Schutz.

Wo das Insekt sich aber einmal in grösserer Zahl eingefunden hat, müssen alle frisch befallenen Stämme unverzüglich gefällt und entrindet werden, was selbstverständlich für die Bekämpfung des Insektes nur dann einen Nutzen bietet, wenn die Käfer noch nicht ausgeflogen Im fernern wirft man sog. Fangbäume, d. h. man fällt da und dort gesunde Stämme und lässt dieselben, nachdem man sie zur Verzögerung des Austrocknens sofort entastet hat, im Walde liegen, damit die schwärmenden Käfer hier ihre Brut ablegen können. Diese Fangbäume, sowie auch anderes zufällig im Walde liegendes Holz werden entrindet, sobald die darin entwickelten Larven ungefähr halb ausgewachsen sind, d. h. ihre Gänge etwa 2 cm Länge erreicht haben. Einmal ausgewachsen, dringt das Würmchen mehr oder weniger in den Splint ein und schält man deshalb oft nur die leere Rinde ab. Vernichtung der Brut wird die mit ihr besetzte Rinde am besten sofort und in nächster Nähe verbrannt. Beim Ablösen derselben ist durch Unterbreiten von Tüchern etc. dafür zu sorgen ist, dass keine Tiere entkommen.

Da die Borkenkäfer nicht wie die Maikäfer alle gleichzeitig, sondern mehr oder weniger während des ganzen Sommers schwärmen, so ist notwendig von Zeit zu Zeit, etwa alle Monate, neue Fangbäume in ausreichender Zahl zu werfen und damit so lange fortzufahren, als dieselben noch befallen worden.

Schliesslich sei noch bemerkt, dass in der Schweiz der krummzähnige Tannen-Borkenkäfer nur im Jura und in der Ebene zwischen Jura und Alpen vorkommt, im Gebirge und selbst in den Vorbergen dagegen fehlt. An seiner Stelle tritt hier der gekörnte Tannen-Borkenkäfer (Cryphalus Piceæ Ratz.) auf, der übrigens auch mit dem erstern gemeinschaftlich gefunden wird, sich jedoch, weil nur $1^{1}/_{2}$ bis 2 mm lang und ohne Bezahnung am Flügeldeckenabsturz, von jenem leicht unterscheiden lässt. Seine Bekämpfung erfolgt in der nämlichen, oben angegebenen Weise.

Dr. Fankhauser.

La Sylviculture à l'Exposition nationale suisse à Genève en 1896.

Par W. Borel, Expert forestier, à Genève.

(Suite.)

Le groupe 41 a plusieurs points de contact avec d'autres groupes. En voici quelques exemples: Pour les instruments de topographie, où doivent s'arrêter les prétentions des forestiers sur ces appareils que réclament aussi les fabricants d'instruments de précision? Pour les outils du bûcheron, la sylviculture a-t-elle le droit de les disputer à la forge qui les construit et voudra les exposer chez elle? Enfin, tous les objets manufacturés, formés uniquement de bois, sont-ils un produit de la forêt ou appartiennent-ils à un des groupes qui les façonne?

Les produits dérivés essentiellement du bois étaient ceux qui nous tenaient le plus au cœur. A Berne, en 1895, ils figuraient au pavillon forestier. On y voyait par exemple des fourches, des manches d'outils, etc. Malgré ses regrets, le comité dût y renoncer pour Genève. Ces objets manufacturés devaient, en effet, rentrer dans d'autres classes qui, n'existant pas l'Exposition agricole de Berne, ne les avaient pas disputées là-bas au groupe forestier. La limite à admettre entre ce qu'on lui donnerait et ce qu'on en excluerait était très difficile à tracer. On proposa de donner au groupe 41 "tout ce qui se fait en forêt". Cette ligne de partage est très nette; elle serait excellente pour d'autres pays où on voit des industriels s'établir sur le parterre des coupes pour y façonner leurs produits (les sabotiers par exemple). Mais, chez nous, elle a le grave défaut de ne nous laisser guère que le charbon de bois. Nos petites industries forestières semblent, en effet, redouter le grand air plus qu'elles ne le font chez nos voisins: nos artisans préfèrent transporter chez eux le bois pour l'y mettre en œuvre. Le groupe 41 fut donc forcé de renoncer à tous les produits manufacturés.

C'était là une grave perte. Pour ne pas trop en souffrir, le comité résolut d'attirer quand même dans son groupe les produits de ces industriels; mais, comme ils sont primés ailleurs, ils ne pouvaient figurer chez nous que comme réclame pour leurs fabricants. De là est venu l'article 6 que nous transcrivons ici:

"Dans le but de grouper dans le jardin et dans le pavillon des forêts tout ce qui concerne les forêts, le comité du groupe 41 invite les exposants d'autres groupes dont les produits, classés dans ces groupes, auraient cependant rapport aux forêts (instruments de topographie, moyens de transports, par ex.) ou seraient tirés directement de celles-ci (produits dérivés directement du bois) à représenter ces produits par quelques échantillons dans l'exposition du groupe des forêts.

"Ces objets, concourant déjà pour les récompenses dans d'autres groupes, seront hors concours au groupe 41 et ne seront pas mentionnés sur son catalogue.

Le comité attire l'attention des industriels sur l'avantage qu'ils trouveront dans cette double exposition au point de vue de la réclame, chaque objet devant être muni du nom et de l'adresse de son exposant

et sur l'intérêt que présentera, au point de vue d'une meilleure utilisation des produits forestiers, une exposition qui montrera tous les produits qu'on peut tirer d'une essence d'arbre donnée et les fera ainsi connaître tant au gérant forestier qu'à l'industriel.

"Les administrations forestières seront autorisées à exposer aussi, aux mêmes conditions, leurs instruments forestiers dans les divisions respectives."

Le comité avait encore un autre but en rédigeant cet article. Aucun des visiteurs de l'Exposition universelle de 1889 à Paris n'a oublié les panneaux consacrés aux diverses essences d'arbres du pavillon des Eaux et Forêts. Chacune des principales espèces ligneuses avait son panneau où on pouvait voir des sections horizontales et des sections verticales soit suivant le rayon, soit suivant sa normale qui montraient le grain de son bois sous ses divers aspects; puis, pour chacune de ces essences, autour de ces échantillons de son bois, étaient groupés les produits manufacturés qu'on en tire. Par exemple: poteaux de télégraphe, poutrelles, sciages, bois de fente, merrains, sabots, manches d'outils, bois de raclerie, de serches, de charronnage, de résonnance etc.

C'était cette idée que le comité avait l'intention de reprendre. Il comptait encore donner quelques courbes ou représentations graphiques montrant la forme de l'arbre, l'accroissement de l'arbre ou des peuplements qu'il compose dans leurs diverses conditions de vie, puis quelques données sur la densité, la valeur des bois, etc. On conçoit l'intérêt pratique de ces panneaux. L'artisan et l'industriel y apprennent quel produit on peut tirer d'une essence donnée: le forestier, à quelle industrie il doit s'adresser pour obtenir le meilleur prix des différentes sortes d'arbres qu'il produit. Cette utilisation rationnelle de nos bois est un des points faibles de notre exploitation forestière actuelle. Ne voit-on pas trop souvent brûler, comme bois de moules à 6 ou 7 fr. le stère, des arbres qu'un industriel donné paierait volontiers 20 à 30 fr. le mètre cube? Une amélioration pratique dans la mise en valeur de nos forêts pouvait donc résulter de cette partie de l'exposition dont le comité du groupe voulait se charger. Malheureusement, il n'avait pas estimé assez haut le nombre de ses exposants en construisant son pavillon: il fût forcé, faute de place, à renonçer à son idée.

Une catégorie d'exposants méritait des égards spéciaux; ce sont les exposants de collections scientifiques. Eux ne gagnent rien à une exposition, car ils n'exhibent pas leurs collections pour les vendre: ils courrent au contraire de grands risques par suite des accidents, des détériorations et des pertes qui peuvent se produire. C'est pour les attirer que fut fait l'article 8, où le comité prenait à sa charge tous les frais de transport et d'assurance de ces objets depuis leur sortie du domicile de l'exposant jusqu'à leur rentrée chez lui. Nous sommes heureux de constater le patriotisme qui a poussé nombre d'exposants à envoyer à Genève, malgré les dangers du voyage, des collections intéressantes qui renferment souvent des pièces uniques, qu'aucune indemnité ne pourrait remplacer. (A suivre.)